

# LOIS

## LOI n° 2011-298 du 22 mars 2011 autorisant l'approbation de l'accord de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de l'Inde (1)

NOR : MAEJ0926299L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,  
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

### Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de l'Inde, signé à Paris le 30 septembre 2008 (2).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 22 mars 2011.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*  
FRANÇOIS FILLON

*Le ministre d'Etat,  
ministre des affaires étrangères  
et européennes,*  
ALAIN JUPPÉ

---

(1) *Travaux préparatoires* : loi n° 2011-298.

#### *Sénat :*

Projet de loi n° 345 (2009-2010) ;  
Rapport de M. Michel Billout, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 123 (2010-2011) ;  
Texte de la commission n° 124 (2010-2011) ;  
Discussion et adoption (procédure d'examen simplifiée) le 22 décembre 2010 (TA n° 40, 2010-2011).

#### *Assemblée nationale :*

Projet de loi, adopté par le Sénat, n° 3076 ;  
Rapport de Mme Chantal Bourragué, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 3190 ;  
Discussion et adoption (procédure d'examen simplifiée) le 10 mars 2011 (TA n° 617).

(2) Le texte sera publié ultérieurement au *Journal officiel* de la République française.